

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 2 OCTOBRE 2023
19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 5 septembre 2023
 - b) séance extraordinaire du 28 septembre 2023
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Club VTT Vagabond, parade annuelle
 - b) MRC Pierre-De Saurel - Adhésion à la mobilisation nationale - Suspension de l'achat de publicités sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Vérification comptable annuelle 2023
- 8- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 9- OMH Pierre-De Saurel, budget 2023 révisé
- 10- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023
 - ii) Demande de PIIA, 11 chemin de l'île d'Embarras
 - iii) Demande de PIIA, 191 chemin de l'île d'Embarras
 - iv) Demande de PIIA, 18 rue Avelin-Péloquin
 - v) Demande de PIIA, 755 chemin du Chenal-du-Moine
 - vi) Demande de PIIA, 1834 chemin du Chenal-du-Moine
 - vii) Demande de dérogation mineure 2023-02, 46 rue Marie-Didace
- 11- Ressources humaines
 - a) Autorisation de signature d'une lettre d'entente n° 3 ayant pour objet la création d'un poste de journalier, responsable aqueduc et assainissement des eaux usées
 - b) Autorisation de signature d'une lettre d'entente n° 4 ayant pour objet l'élargissement de la tâche du salarié journalier responsable aqueduc et assainissement des eaux usées
- 12- PAVL, Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 13- Cession du contrat de déneigement saison finale 2023-2024
- 14- Renouvellement entente de services animaliers 2024
- 15- Brunch automnal MADA
- 16- Adoption règlement n° 574-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 17- Adoption du règlement d'emprunt n° 575-2023 décrétant une dépense d'un million cinquante mille dollars (1, 050, 000 \$) et un emprunt de six cent cinquante-cinq mille six cent cinquante-huit (655 658 \$) afin de pourvoir à une décision rendue par le Tribunal administratif du Québec ordonnant le paiement d'une indemnité d'expropriation : dans le cadre de l'expropriation à des fins de parc d'une partie du lot 4 484 454 circonscription foncière de Richelieu, du Cadastre du Québec.
- 18- Autres affaires
- 19- Questions du public
- 20- Levée de la séance